



# Cantine Scolaire



Le service de restauration scolaire est un service facultatif que la municipalité a mis en place pour les familles dont les enfants sont scolarisés à l'école de Mondavezan. Il fonctionne le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Les enfants doivent **IMPÉRATIVEMENT** être inscrits auprès du service restauration scolaire par le biais d'une fiche de renseignements à retourner au secrétariat de Mairie pour avoir le droit de fréquenter la cantine scolaire.

Les réservations et le paiement des repas sont obligatoires et à effectuer au plus tard le Mercredi avant 23h00 pour les repas qui seront pris la semaine suivante via un Portail Famille : l'identifiant permettant de se connecter à ce portail sera préalablement transmis par la Mairie à la famille.

L'inscription à la cantine entraîne obligatoirement une inscription auprès de l'ALAE, compétence gérée par la Communauté de Commune Cœur de Garonne.

**Les tarifs** (applicables à compter du 01/01/2021 par délibération du Conseil Municipal en date du 24/11/2020) :



	<b>1 Repas normal (avec réservation)</b>	<b>1 Repas majoré (sans réservation)</b>
<b>Enfants</b>	2.50 €	3.50 €

Les repas sont confectionnés sur place par un cuisinier.